



FLASHINFO/MARS22

MUTUELLE GROUPE

RÉACTION FACE À LA HAUSSE DES TARIFS SALARIÉS

À la suite de la décision du Groupe, nous vous faisons part de notre mécontentement concernant la hausse des cotisations de la mutuelle. En effet, celle-ci touche directement le pouvoir d'achat des salariés des 21 sociétés qui ont intégré en 2019 le nouveau contrat avec Allianz-Gras Savoye.

Notre analyse :

Nous considérons comme erronée la décision de maintenir, pour les 21 régimes de remboursement complémentaire des frais de santé, le montant fixe des cotisations de Allianz-Gras Savoye en 2019 tout en réévaluant les prestations. Cette révision aurait dû être accompagnée d'une hausse de tarif évitant la situation actuelle. Les salariés paient aujourd'hui comptant cette erreur stratégique.

Pour rappel, en 2020 le déficit était de 1,5 millions d'euros pour atteindre, l'année dernière, un montant surréaliste de 5 millions d'euros !

Nous considérons également que notre prestataire n'a pas joué son rôle de conseil (par ailleurs il n'a pas été concurrencé lors de la renégociation du contrat), car il ne nous a pas alerté sur le danger de maintenir le coût de 2019 avec une hausse des prestations, ce qui allait inéluctablement entraîner un déficit !

C'est pourquoi nous vous demandons d'avoir accès aux éléments permettant à l'ensemble des salariés de comprendre la provenance exacte de cette hausse faramineuse de 5 millions d'euros, qui diminue directement leur pouvoir d'achat.

Tous les articles de Presse confirment le fait qu'en 2020, durant la crise Covid, les prestations « courantes » de santé ont fait une économie de 2,6 milliards d'euros. En 2021, les sommes reportées sont venues impacter les dépenses de remboursement des complémentaires de santé. La moyenne de l'augmentation des tarifs des mutuelles représente 4,6%.

De plus, à la suite de la décision gouvernementale d'octobre 2021 de neutraliser les prélèvements sur les chiffres d'affaires des Compagnies de Mutuelle, la hausse des tarifs ne se justifie en rien.

La pression du prestataire :

C'est alors sous contrainte que Suez a acquiescé en validant une forte réévaluation de 15% sur les 18,5% des tarifs réclamés par Allianz-Gras Savoye qui a mis sur la balance la baisse des prestations contractuelles.

Pour 2022 le prestataire a limité la hausse tarifaire à 15%, cette hausse est prise en charge à hauteur des 2/3 par l'entreprise et 1/3 par les salariés. Un bilan en cours d'année sera fait sur l'évolution des remboursements. Il est donc fort possible que nous subissions en 2022 une seconde hausse des tarifs !

Les actions du S3E :

Le S3E souhaite être partie prenante, participer aux analyses détaillées du contrat et de ses résultats, et proposer des améliorations de la couverture des salariés. Nous comprenons que cela devra se faire en optimisant les coûts supportés par la direction et les salariés.

Ainsi nous proposons d'analyser, avec tous les acteurs concernés, les taux de couverture des soins et les différentes clauses et engagements du contrat, et du mécanisme de variation des prix des cotisations. Cela permettra d'être mieux armés pour négocier avec notre prestataire et de préparer la future consultation des mutuelles.

Notre objectif est d'agir dans un esprit gagnant-gagnant, tant pour l'entreprise que les salariés et les retraités. Construisons ensemble ! REJOIGNEZ le S3E pour peser sur votre avenir ! www.s3e.fr



seee-suez-syndicat-encadrement-environnement-eau



FLASHEZ-MOI